



Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 14.02.2022

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 4

Conseil d'Administration du Collège

Mardi 29 mars 2022 à 18h30

Ordre du jour :

Organisation administrative :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 mars 2022

Vie pédagogique et éducative :

- Présentation du projet de voyage en Italie



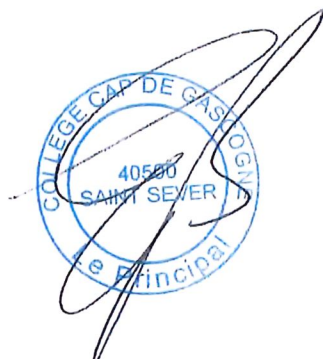
Vie budgétaire et financière :

- Compte financier 2021
- Projet cofinancement 2022
- DBM

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente



A blue circular stamp from the Collège Cap de Gascogne, 40500 Saint-Sever, with the text 'e Principal' at the bottom. A black handwritten signature is written over the stamp.

Le Secrétaire

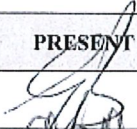




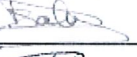













A blue handwritten signature.



PRESENCE AU CONSEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 4 DU 29 MARS 2022

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REPLACE PAR
CHEF D'ETABLISSEMENT	BELLINGHERY Marie-Hélène				-
CPE	ESTIEFFE Maylis CARRIÈRE				-
ADJOINT-GESTIONNAIRE	CERVEAU Emilie				-
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	DULUCQ Martine				LANNEGRAND Odile
	DUCROCQ Nicolas				SOURBIE Marie
	SALOMON Delphine				BASTARD Angélique
	CASTAY Magalie				MOULAT Jacques
	DUMARTIN Jérémy				NEURY Rachel
	LEROY Amélie				GRIFFE Jennifer
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	KEUNEBROCK Eva				ANSELME Sandrine
	LAPEYRE David				GUYONNET Cindy
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	HIRIGOYEN Marie-Luce				DEHEZ Marielle
	GRANET Héléne				HIRIGOYEN Laurianne
	CUZACQ Karine				MALLET Cédric
	RAMON Karine				SOURILLAN Julie
	COTTENET-GONZALVO Vanessa				DIXMIER-PRONNIER Gaëlle
	DESCACQ Pauline				-
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	PRUET Louise				FAUTHOUX Alice
	PRONNIER Florine				MAGNAVAL Léna
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MARTINEZ Olivier			X	GAUGEACQ Didier
	LUBIN Monique				FOURNADET Christine
	TAUZIN Arnaud				
	DUPRAT Marie-Claire			X	SAUVAGNON Sylvie
PERSONNALITES QUALIFIEES	DELERUE Pierre-Henri				-
	LASSERRE André			X	-
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	24				18



Début de la séance : 18h30

RUBRIQUE I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Mme BELLINGHERY, informe le Conseil d'Administration de la présence de 3 invités : Mme LALAOUI, agent comptable, pour la présentation du compte financier, Mme CASTAGNEDE, enseignante, pour la présentation du projet de voyage en Italie et Mme PAULINO, secrétaire de gestion, observatrice dans le cadre de la préparation d'un concours.

Le quorum étant atteint (18 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence et leur investissement au sein de l'établissement.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Laurine CAVAILLE est désignée secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 07 mars 2022

Vote :

Présents : 21	Votants : 18	Abstention : 0
Pour : 18	Contre : 0	Blancs ou nuls : 0

Le PV est adopté

Acte administratif n°27

RUBRIQUE II. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

Présentation du projet de voyage en Italie

Mme Maryvonne CASTAGNEDE, enseignante porteuse du projet, présente l'aspect pédagogique et organisationnel de ce voyage.

Elle remercie Mme CASTAY pour la préparation du diaporama qu'elle présente.

Projet de voyage du 16 au 22 octobre 2022 pour 56 élèves (27 latinistes de 4^{ème} et 29 de 3^{ème}) et 4 accompagnateurs. Projet d'équipe avec les enseignants d'histoire-géographie.

Intérêts pédagogiques :

1. Donner du sens aux éléments et lieux étudiés en Latin et Histoire Géographie :

- Rappeler, à travers les vestiges de la capitale italienne, l'organisation, la vie politique et économique ainsi que les pratiques culturelles de la civilisation romaine.
- Découvrir l'urbanisme italien sous la dictature de Mussolini (l'art au service du pouvoir).



- Mesurer l'ampleur de l'éruption volcanique du Vésuve étudiée en classe à travers les sites de Pompéi et d'Herculanum ainsi que les prouesses de l'archéologie.
- Réinvestir les connaissances sur les artistes et mécènes de la Renaissance (Rome, Florence).

2. Apprendre à vivre en collectivité et développer l'autonomie des élèves.

Exploitations pédagogiques :

- Avant : Exposés sur des lieux et monuments italiens
- Pendant : Présentation orale des exposés et livret de voyage à compléter
- Après : Création d'un carnet de voyage personnel numérique et présentation orale possible au DNB pour les 3^{èmes}.

Programme prévisionnel :

- Jour 1 : départ de l'établissement. Dîner panier repas à la charge des familles et route de nuit
- Jour 2 : Petit déjeuner pris au restaurant. Visite guidée du Colisée (les élèves ont fait des recherches à ce sujet en début d'année), du forum romain et du Palatin, déjeuner panier repas et visite libre de Rome
- Jour 3 : Visite guidée de Pompéi. Déjeuner panier repas
- Jour 4 : Visite guidée de Herculanum (les élèves travaillent actuellement dessus) et du Musée Archéologique de Naples. Déjeuner panier repas
- Jour 5 : Visite guidée des Catacombes de Saint Calixte et de l'autel de la Paix d'Auguste (lien avec Mussolini) et visite libre de Rome. Déjeuner panier repas
- Jour 6 : Visite guidée du Palazzo Vecchio, du Musée des Offices et de la ville de Florence. Dîner pris au restaurant et route de nuit pour la France
- Jour 7 : Petit déjeuner pris sur l'autoroute et retour au collège le samedi vers midi.

Mme SALOMON demande pourquoi les 5^{èmes} ne partent pas aussi. Mme CASTAGNEDE explique que cela représente trop de monde.

Mr DUCROCQ précise que les 5^{èmes} partent à Vieux Boucau.

L'essentiel est de remplir l'autocar car sinon les tarifs par famille augmentent. Auquel cas le voyage serait également proposé aux élèves de 5^{ème}.

Vote de principe :

Présents :	21	Votants :	18	Abstention :	0
Pour :	18	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0



Une mise sur le marché public va être réalisée. En fonction du prix global du projet, il est envisagé de supprimer certaines visites guidées.

Mme BELLINGHERY remercie Mme CASTAGNEDE

Départ de Mme CASTAGNEDE

RUBRIQUE III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1. Compte financier

- Présentation du compte rendu de gestion par Mme CERVEAU, adjointe-gestionnaire (cf annexe 1)

Concernant la reprographie :

Mme HIRIGOYEN demande comment faire baisser le coût de la reprographie. Mme CERVEAU explique qu'il est nécessaire de diminuer les copies couleurs car une copie couleurs coûte 10 fois plus qu'une copie noir et blanc, favoriser au maximum le recto-verso et diminuer de manière globale les photocopies en favorisant encore plus les envois numériques.

Concernant les bourses nationales :

Mme PRONNIER demande comment l'assistante sociale repère les familles pouvant bénéficier des bourses. Mme CERVEAU lui explique qu'elle met en place un travail de « sourcing » et de « phoning ». De plus Mme DUPRAT avait proposé lors d'un précédent CA, de faire un lien entre le CM2 et la 6^{ème} afin que les familles ayant des difficultés puissent être plus rapidement contacter par l'assistante sociale.

Concernant le service restauration :

Mme SALOMON est surprise par le coût assiette plutôt bas. Mme CERVEAU explique qu'il ne faut pas seulement regarder le chiffre mais aussi ce qu'il y a dans l'assiette des convives. L'équipe fait beaucoup de « fait maison » et cuisine beaucoup de produits frais. Mr LAPEYRE, chef de cuisine, explique que le « fait maison », en plus d'être gustativement meilleur, a un coût de revient plus bas que des plats préparés. Mme CERVEAU explique ce qu'implique la labellisation « ECOGERT » obtenu fin 2021, récompensant le travail de qualité du chef de cuisine et de son équipe. De plus, elle précise qu'au vu des résultats de l'année 2021, nous allons pouvoir faire plus d'achat de produits locaux et bio en 2022.

Mr DUCROCQ demande si nous avons un suivi sur le gaspillage alimentaire. Mr LAPEYRE explique que dès que le projet de mise en place du compostage sera effectif, des pesées seront effectuées. Mme CERVEAU précise dans ce cadre, des pesées ont été effectuées il y a quelques temps afin d'évaluer la faisabilité du projet, les résultats du collège de Saint-Sever étaient excellent par rapport à la moyenne constatées dans des établissements similaires. Mme BELLINGHERY précise que la politique de distribution du pain a aussi contribué à une diminution du gaspillage. Mr LAPEYRE précise qu'actuellement environ 25 pains sont consommés par jour contre 65 en 2017. De plus la mise en place des assiettes grandes faims et petites faims contribue également à une diminution du gaspillage alimentaire. Mr LAPEYRE précise que c'est un travail de longue haleine impliquant toute l'équipe.

- Présentation du compte rendu comptable par Mme LALAOUI, agent-comptable (cf annexe 2)
- Conclusion du comptable par Mme LALAOUI :

Les indicateurs restent stables par rapport à l'an dernier.

Le niveau du fonds de roulement du collège est suffisant pour lui permettre de financer ses projets sur fonds propres.



- Conclusion de l'ordonnateur Mme BELLINGHERY :

Mme BELLINGHERY remercie Mme LALAOUI et Mme CERVEAU pour leur travail et la préparation de ce compte financier.

Le résultat de l'exercice 2021 est très satisfaisant.

L'établissement est en mesure de faire face aux imprévus et d'investir pour contribuer à l'ouverture culturelle et sociale des élèves ainsi qu'à l'optimisation des conditions de travail des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative.

Le Conseil Départemental des Landes apporte un soutien logistique et financier avéré, indispensable au collège de Saint-Sever.

La gestion est saine et les investissements proposés sont nécessaires et justifiés.

Le taux de recouvrement des créances est significativement en progrès, et nous atteignons un taux quasiment incompressible.

Mme BELLINGHERY remercie l'assistante sociale et le service gestion pour le suivi des créances.

Cependant, le fonds de roulement peut paraître élevé, puisqu'il est de 69 jours, sachant qu'il est recommandé plutôt un délai de 30 jours. Il est constitué pour sa plus grande proportion du SRH.

Cette réserve de roulement attribué au SRH s'explique par l'historique, puisque la restauration a été entièrement restaurée en 2018 et on peut aisément comprendre que les gros investissements ne sont pas nécessaires dans l'immédiat.

Tous les efforts consentis pour réduire les coûts et les pertes liés à la pandémie ainsi que le travail de gestion très rigoureux du chef de cuisine, ont permis la croissance importante du fonds de roulement.

C'est paradoxalement, une très bonne surprise et une difficulté, car nous n'allons pas inventer des dépenses.

En revanche, cette marge très confortable, nous permettra de développer encore davantage le projet de l'alimentation bio et locale, dont la mise en œuvre est déjà bien engagée au collège Cap de Gascogne.

Mme BELLINGHERY remercie toute l'équipe travaillant au service restauration.

Vote du compte financier 2021 :

Présents :	20	Votants :	18	Abstention :	0
Pour :	18	Contre :	0	Blancs nuls :	ou 0

Acte administratif n°31

- Proposition de ventilation du résultat :



Ventilation du résultat

SERVICES		Montants au 31/12/2020	Résultat 2021	Montant au 31/12/21	Prélèvement pour investissement	Montants au 31/12/2021
S.GENERAL	Réserves immobilisées	38 859,54 €	-8 199,47 €	30 660,07 €	2 696,92 €	33 356,99 €
	Réserves disponibles	9 440,93 €	-2 266,93 €	7 174,00 €	0,00 €	7 174,00 €
	TOTAL		-10 466,40 €			
SRH	Stock denrées	2 984,07 €	330,38 €	3 314,45 €		3 314,45 €
	Réserves disponibles	60 536,51 €	17 581,33 €	78 117,84 €	-2 696,92 €	75 420,92 €
		111 821,05 €	17 911,71 €	119 266,36 €		119 266,36 €
			7 445,31 €		0,00 €	

Vote de la ventilation du résultat :

Présents :	20	Votants :	18	Abstention :	0
Pour :	18	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°30

2. Projet de cofinancement 2022

Cofinancement prévu à hauteur de 30% par le Conseil Départemental des Landes :

- Projet d'achat d'un mixeur pour le service restauration : 724.80 €
- Projet d'achat d'un broyeur thermique pour végétaux : 1349 €
- Projet d'achat de livres pour le CDI : 339.44 €

Projet d'aménagement du foyer des élèves : une partie en cofinancement à l'étude pour 2023, une partie en cours d'étude pour un financement par l'amicale des élèves en 2022.

Mme SALOMON précise que l'amicale des élèves dispose d'un excédent dû à l'absence de voyage scolaire depuis 2 ans. L'Amicale souhaite investir dans du mobilier pour le foyer des élèves en 2022.

Mme HIRIGOYEN demande d'où proviennent ces fonds et Mme SALOMON répond qu'il s'agit majoritairement de la cotisation des familles et des actions menées telles que la photo de classe ou la tombola.



Mr LAPEYRE déplore l'état des 2 tables échiquiers et demande une meilleure surveillance pour limiter les dégradations.

3. DBM pour information

Lors de la création du budget 2022, le suivi de la rémunération du contrat unique d'insertion avait été inscrit dans le service Vie de l'élève (VE).

Le Conseil Départemental des Landes nous demande de rectifier ces lignes pour les inscrire au service Administration et Logistique.

De plus, dans le cadre du projet de cofinancement, une ligne budgétaire a été ouverte en OPC.

Présentation de la DBM 21 pour information retraçant ces actions :

ETABLISSEMENT : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 RUE D'ESPAGNE

Page n° 1
 Le 29/03/2022

40500 ST SEVER

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1
 PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 EXERCICE 2022

DBM exécutoire au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
29/03/2022	5	1	Cofinancement part CD40	OPC COFI 2COFI 1313	21 Ressources spécifiques		622.14
		2		OPC COFI 2COFI			
29/03/2022	6	1	Transfert CUI en ALO	VE REMU 19CUI 7411	21 Ressources spécifiques		-9 299.05
		2		VE REMU 2PART 7443			-2 000.00
		3		VE REMU 19CUI		-9 299.05	
		4		VE REMU 2PART		-2 000.00	
29/03/2022	7	1	Transfert CUI en ALO	ALO REMU 19CUI 7411	21 Ressources spécifiques		9 299.05
		2		ALO REMU 2PART 7443			2 000.00
		3		ALO REMU 19CUI		9 299.05	
		4		ALO REMU 2PART		2 000.00	

4. DBM pour vote

Dans le cadre du cofinancement, un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 1000 € est proposé.

L'agent comptable a émis un avis favorable.

Une DBM 32 est présentée afin d'ouvrir la ligne budgétaire en OPC et autoriser ce prélèvement.



Etablissement : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 soumise au vote du conseil d'administration

Pièce B10
 DBM VOTE
 Page n° 1

40500 ST SEVER

EXERCICE 2022 - Edition du 29/03/2022

Date de saisie : 10/03/2022					Réf : Cofinancement Investissement		Opération n°4		Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	OPC	COFI			Opérations en capital Co-financement Co-financement part collège	0,00	1 000,00	1 000,00			

Vote :

Présents :	20	Votants :	18	Abstention :	0
Pour :	18	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°29

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Questions des parents d'élèves :

- Y-a-t-il une date précise prévue pour la réfection du grillage du collège ?

Mme CERVEAU répond que le Conseil Départemental doit lancer un appel d'offre pour rénover les clôtures de plusieurs collèges. Le collège de Saint-Sever sera le premier à bénéficier de ces travaux. Ces informations datent de fin 2021.

Mme CERVEAU précise qu'elle a appelé le service bâtiment du CD40 le matin même afin d'avoir des informations sur l'évolution de ce dossier. L'appel d'offre est encore en étude.

Mr DUCROCQ s'inquiète sur le risque d'intrusion dans l'établissement.

Mme CERVEAU lui répond que, pour l'exercice intrusion réalisé fin 2021, les gendarmes de Saint-Sever et du peloton d'intervention de Mont de Marsan ainsi que l'équipe mobile de sécurité de la DSDEN étaient présents. L'état du grillage ne représente pas un risque supplémentaire d'intrusion selon eux, les murs étant plutôt bas tout autour de l'établissement.

En revanche Mme BELLINGHERY et Mme CERVEAU ont fait remonté par écrit au CD40 les inquiétudes concernant les risques pour l'intégrité physique des élèves. Elles ont d'ailleurs pris la décision d'interdire l'accès à une partie de la cour afin de les protéger en attendant que les travaux soient réalisés. En effet de nombreux morceaux de grillage saillants sont apparus.

- Est-il possible d'augmenter l'amplitude horaire d'ouverture du CDI ?

Mme BELLINGHERY répond que l'amplitude d'ouverture actuelle est de 21 heures puisque le professeur remplaçant effectue en même temps un remplacement en français de 9 heures. Dès la fin de son remplacement le CDI sera ouvert 30 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année.



Questions des enseignants :

- Pourquoi n'avez-vous pas inclus les élèves du dispositif ULIS dans les prévisions des effectifs des classes à la rentrée prochaine ?

Mme BELLINGHERY répond que la décision est rectorale. Les effectifs des ULIS ne sont pas inclus. En revanche, après avoir effectué une montée des cohortes d'ULIS par niveau pour la prochaine rentrée, le dispositif accueillerait une douzaine d'élèves. De plus les effectifs prévisionnels et la structure pour la prochaine rentrée est cohérente, notamment en 6^{ème} avec l'ouverture d'une cinquième classe.

- Comment avez-vous finalement réparti l'enveloppe d'IMP cette année ?

Mme BELLINGHERY répond qu'elle est surprise par la question puisque les IMP ont été répartis avec les enseignants suite au premier conseil d'administration.

Répartition comme suit pour un total de 5.25

1 IMP / coordination EPS (réglementaire)
 0.75 IMP / coordination Langues vivantes
 1 IMP / Education devoirs faits
 1 IMP / référent numérique et TICE
 0.5 IMP / référent culturel
 1 IMP / coordination projets

- Que deviennent les arrhes versées au centre sportif de Soustons pour bloquer la réservation du voyage annulé « cause Covid » ?

Mme CERVEAU répond que, conformément aux directives de la direction des affaires financières, elle a demandé le remboursement de cet avoir. L'argent a été versé sur le compte du collège et sera utilisé pour les projets pédagogiques.

Les enseignants souhaitent présenter une motion pour demander des moyens supplémentaires pour la rentrée prochaine (cf annexe 3). Ils souhaitent la présenter au vote.

Madame BELLINGHERY précise qu'elle ne participera pas au vote.

Vote :

Présents :	20	Votants :	18	Abstention :	2
Pour :	15	Contre :	0	Ne participe pas au vote	1

Concernant la conférence sur l'addictologie prévue le 12 avril 2022 en soirée, Mme BELLINGHERY précise qu'au vu de l'amélioration des conditions sanitaires, les élèves seront autorisés à venir. Un message va être envoyé en ce sens aux familles avec mise en place d'un système d'inscription afin de pouvoir déterminer combien de personnes seront présentes et assurer la meilleure organisation possible.

Séance levée à 20h10.



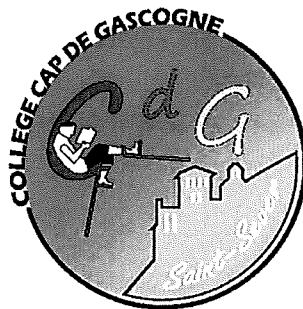
**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU COMPTE FINANCIER 2021

Compte rendu de gestion

Collège Cap de Gascogne
Saint-Sever



Rapport du Compte financier 2021

Compte rendu de l'Ordonnateur

SOMMAIRE :

- I. Présentation de l'établissement
 1. Ressources humaines
 2. Ressources financières
- II. Les recettes et les dépenses globales
 1. Les recettes 2021
 2. Les dépenses 2021
- III. Les recettes et les dépenses par service
 1. Le service AP
 2. Le service ALO
 3. Le service VE
 4. Le service SBN
 5. Le service SRH
 6. Le service OPC
- IV. La viabilisation
- V. Conclusion de l'ordonnateur

I. Présentation de l'établissement

Situé à 20 km au sud-ouest de Mont-de-Marsan, préfecture des Landes, le collège Cap de Gascogne compte 437 élèves, répartis en 17 divisions et 1 dispositif ULIS à la rentrée scolaire 2021/2022 dont 424 demi-pensionnaires.

Le collège dépend de l'agence comptable du lycée Gaston Crampe à Aire sur l'Adour.

1. Ressources humaines

L'établissement fonctionne grâce aux compétences du personnel suivant pour une masse financière qui avoisine les 2,8 M€ :

- 1 principale
- 1 adjoint-gestionnaire
- 1 conseillère principale d'éducation
- 2 secrétaires administratives

- 29 enseignants
- 7 assistants d'éducation (dont un AED TICE)
- 6 assistantes d'élèves en situation de handicap
- 1 infirmière
- 1 assistante sociale présente 1 jour et demi par semaine
- 1 psychologue de l'Education Nationale présente 1 jour par semaine
- 8 agents techniques territoriaux et 1 contrat unique d'insertion

Tous les enseignants, le personnel de direction et les élèves (4e et 3e) sont dotés d'ordinateurs portables individuels par le Département des Landes.

2. Ressources financières

➤ Le Conseil Départemental des Landes :

- La dotation globale de fonctionnement DGF.
Pour 2021 elle s'élève à 81 456 € soit 3 856 € de plus que celle de 2020. Elle avait été écartée en 2020 car les fonds de réserve de l'établissement étaient importants.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement

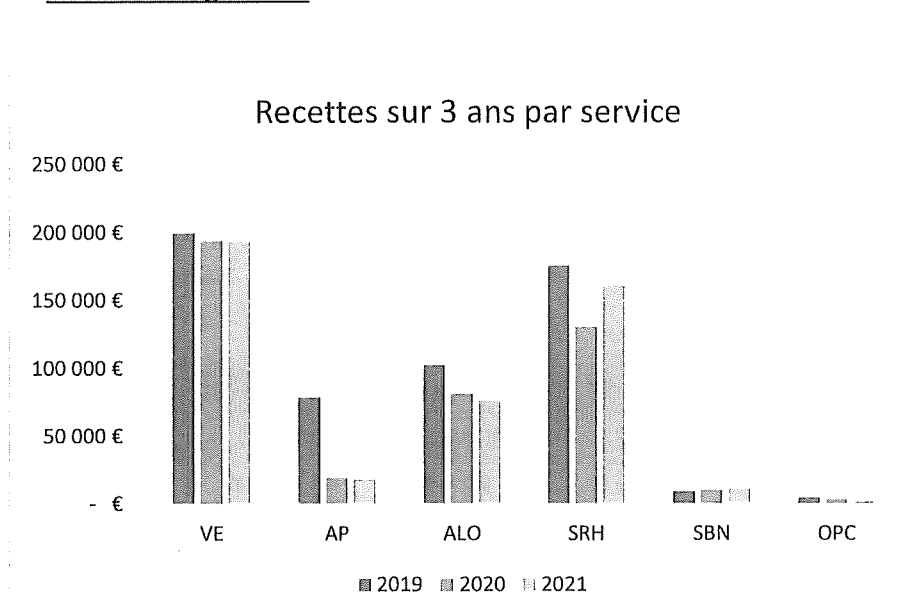
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
71 034 €	71 034 €	74 298 €	81 293 €	81 293 €	77 600 €	81 456 €
+ 4773 €	0	+3264€	+ 6995€	0	-3693€	+3856€

- Subvention pour les déplacements vers les installations sportives : 2400 € pour 2021.
 - Participation à des investissements en co-financement avec le collège (à hauteur de 30% en 2021).
 - Participation à la rémunération du contrat unique d'insertion employé en restauration.
- ### ➤ L'Etat :
- Verse les bourses des collèges, les crédits du programme 230 alloués aux fonds sociaux et les aides pour l'achat de matériel adapté.
 - Assure la rémunération des enseignants, des AESH, du personnel administratif et de santé. Mais seules les rémunérations des assistants d'éducation apparaissent dans le budget du collège en VE ainsi que la part de l'Etat pour le contrat unique d'insertion employé en restauration.
 - Verse les crédits globalisés du programme 141 (manuels scolaires, carnets de correspondance, droits d'auteur et de reprographie, ...)
- ### ➤ Les familles et les commensaux :
- Recettes du service de restauration et hébergement, participation aux voyages scolaires, dons des associations

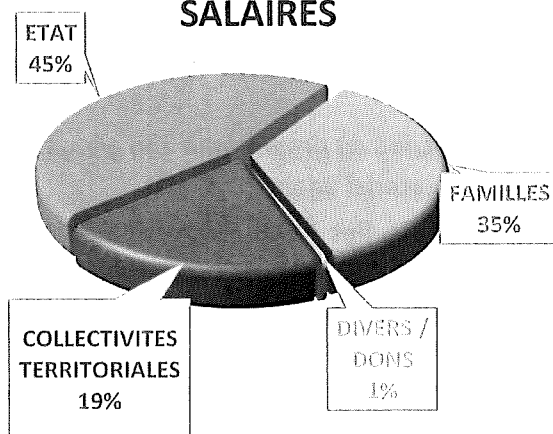
II. Les recettes et les dépenses globales

Le budget prévisionnel de l'année 2021 a été présenté en insuffisance de financement. La dotation de fonctionnement étant de 81 456 €, un prélèvement sur fonds de réserves de 8093,09 € a été proposé et voté par le Conseil d'Administration.

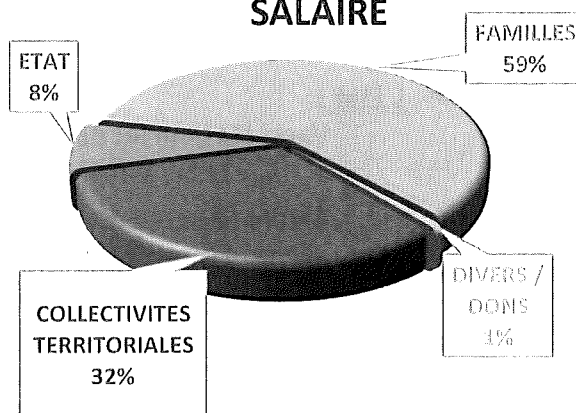
1. Les recettes globales



FINANCEMENTS 2021 AVEC SALAIRES

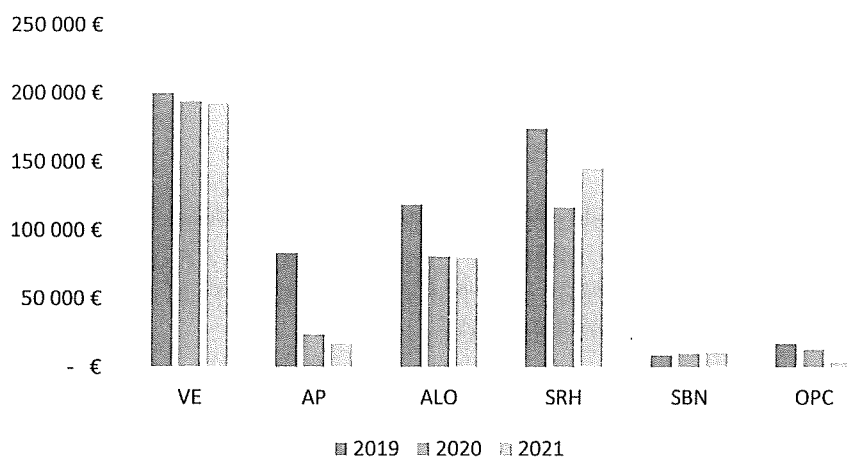


FINANCEMENTS 2021 SANS SALAIRE



2. Les dépenses globales

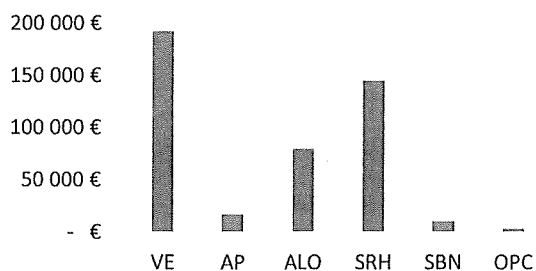
Dépenses sur 3 ans par service



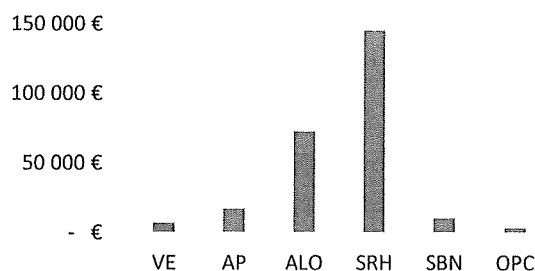
On note une importante diminution des dépenses du service AP depuis la crise sanitaire. Cela s'explique par la diminution des projets pédagogiques et notamment l'annulation de tous les voyages scolaires.

La diminution des dépenses au niveau du service ALO s'explique par la baisse des consommations de viabilisation due aux fermetures de l'établissement suite à la crise sanitaire ainsi que par la vacance du poste du contrat unique d'insertion pendant plusieurs mois en 2020 et 2021.

Dépenses par service en 2021 avec salaires



Dépenses par service en 2021 sans salaire

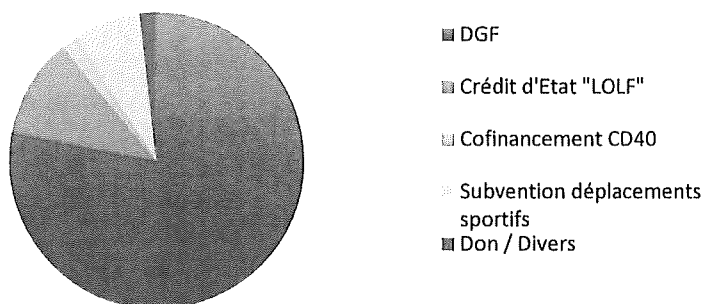


III. Les recettes et les dépenses par service

1. Le service Activités pédagogiques

- 13 852,80 € de la Dotation Globale de Fonctionnement ont servi à financer les projets pédagogiques, le matériel nécessaire pour l'enseignement, les ressources documentaires et livres pour le CDI, le transport pour les sorties à Brassempouy, la logistique et la sécurité du cross.
- Dans le cadre du cofinancement, le Conseil Départemental a pris en charge 292,35 € pour l'achat de livres pour le CDI.
- La subvention pour les déplacements sportifs a permis de régler les 1 350 € de factures de transport pour le cross du collège et les navettes pour le Rugby.
- Les crédits d'Etat ont été utilisés à hauteur de 1 986,30 €. Ils ont permis de financer les carnets de correspondances (863,40 €), les droits de reprographie (768,90 €) et le concours « Kangourou des mathématiques » (354 €)
- L'amicale des élèves du collège a fait un don de 300 € pour l'achat de livres pour le CDI

Recettes service Activités pédagogiques



Au cours du premier conseil d'administration de l'année scolaire 2021-2022, le 27 septembre 2021, la déspecialisation de subventions d'Etat non utilisées depuis plusieurs années a été votée permettant le financement de projets pédagogiques et d'éducation artistique et culturelle.

Les reliquats de crédits LOLF du programme 141 au 31 décembre 2021 se montent à 15 458,26 € :

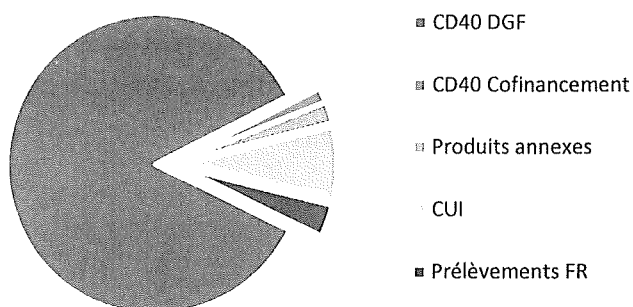
- 2 729,91 € en 13MS pour l'achat de manuels scolaires
- 10 805,15 € en 13ADP, autres dépenses pédagogiques
- 1 786,60 € en 13EAC, éducation artistique et culturelle
- 136,60 € en 13COR, carnets de correspondance
- 0 € en 13 REP, droits de reprographie

2. Le service administration et logistique

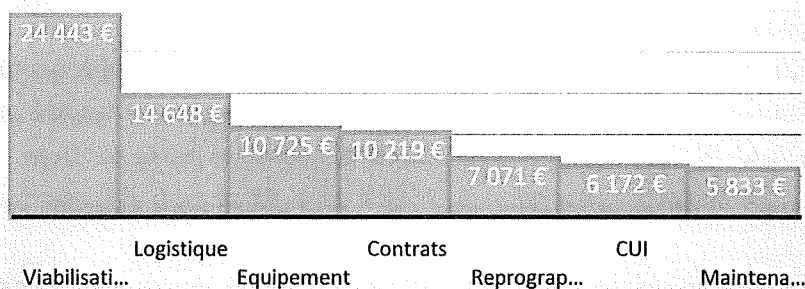
Le Conseil Départemental des Landes apporte la principale source de financement de ce service (67 456 €) dans le cadre de la DGF.

Le budget 2021 du service ALO a été construit avec une insuffisance de financement de 8 093,09€ pour générer un prélèvement sur fonds de réserve en vue de financer des investissements en co-financement.

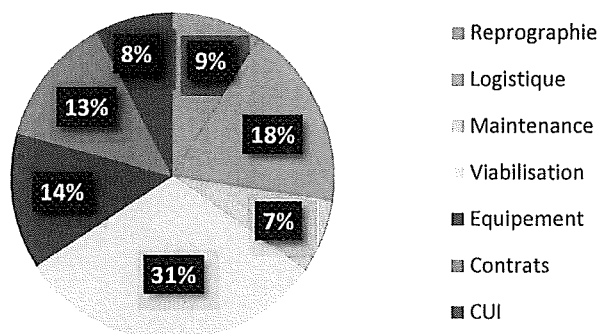
Les recettes du service administration et logistique



Les dépenses du service administration et logistique



Les dépenses du service ALO



- La viabilisation représente le premier pôle de dépense du service (31 %)
- La logistique, 18% des dépenses de ce service, comprend les affranchissements postaux, les frais de téléphonie, les fournitures administratives, les produits infirmiers ainsi que l'entretien du véhicule de service. Les dépenses en produits d'entretien ont considérablement augmenté ces dernières années notamment en raison de la situation sanitaire liée à la COVID.
- Le domaine équipement représente 14% dont une partie a été cofinancée par le Conseil Départemental permettant l'achat de deux auto-laveuses, un aspirateur dorsal et la mise en place d'un nouveau standard téléphonique.
- Les contrats de sécurité obligatoires représentent 13 % des dépenses de ce service.
- Un travail de réflexion va être mis en place dans l'établissement courant 2022 pour faire baisser les coûts liés à la reprographie.

3. Le service Vie de l'Elève :

En 2021, ce service a été financé par l'Etat et regroupe le fonds social, le matériel adapté et surtout les salaires des AED.

L'aide du fonds social est encore peu demandée par les familles. Néanmoins, en partenariat avec l'assistante sociale, nous encourageons toutes celles en difficulté de paiement à déposer un dossier de demande. Une information et un suivi des dossiers de contentieux sont réalisés avec elle régulièrement.

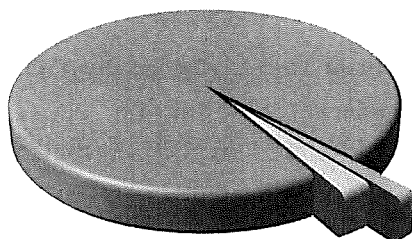
En 2021, 4598 € de fonds sociaux ont été distribués pour aider les familles à payer leurs créances de cantine. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente. Le travail de communication de l'assistante sociale auprès des familles porte ses fruits.

Le reliquat de cette subvention de 2518 € sera utilisé pour aider les familles en 2022.

Les achats de matériel adapté sont retranscrits dans ce service. Les demandes initiées par la MDPH, sont soumises à l'accord du Rectorat qui décide du montant de la subvention accordée. En 2021, 2 934 € de matériel adapté ont ainsi été financés au profit de 3 élèves.

La part des salaires des AED (185 272 €) est intégrée au service VE depuis 2018.

2021



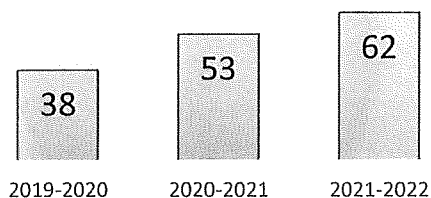
Salaire AED
 Matériel adapté
 Fond social

Nous disposons d'un reliquat de 1 350 € de subventions destiné à l'Education à la santé et à la citoyenneté qui a été intégré au budget 2022

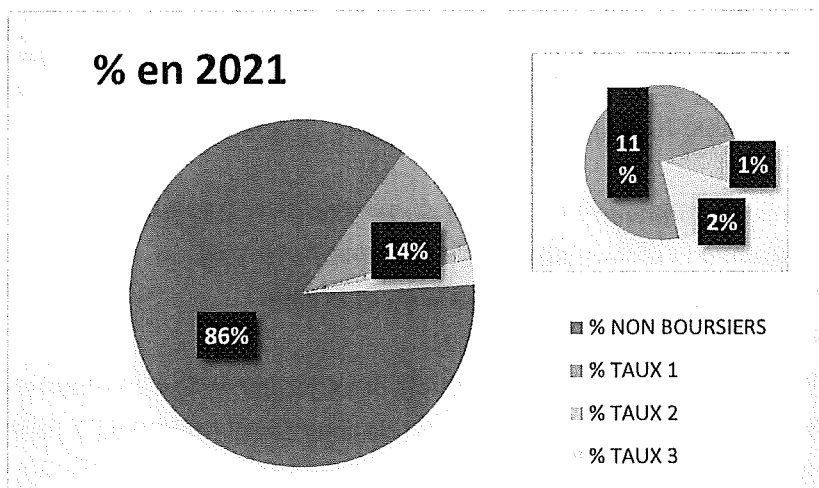
4. Le Service des Bourses Nationales :

En septembre 2021, l'établissement comptait 62 élèves boursiers soit 14 % des élèves scolarisés. Ce chiffre est en hausse constante depuis 3 ans.

Nombre de boursiers
depuis 3 ans



Les bourses des collèges sont déduites des factures des repas, le reliquat est reversé aux familles.



5. Le Service Restauration et Hébergement

Ce service relève juridiquement de la collectivité Territoriale de rattachement qui établit le règlement et fixe les tarifs, fixes depuis plusieurs années.

Il est autofinancé par la participation des familles et des commensaux.

La majorité des collégiens déjeunent à la cantine. En 2021, seul le forfait DP4 était en place dans l'établissement. Ce forfait ramène le prix du repas à 2,70€ au lieu de 4,02 € pour un repas élève occasionnel.

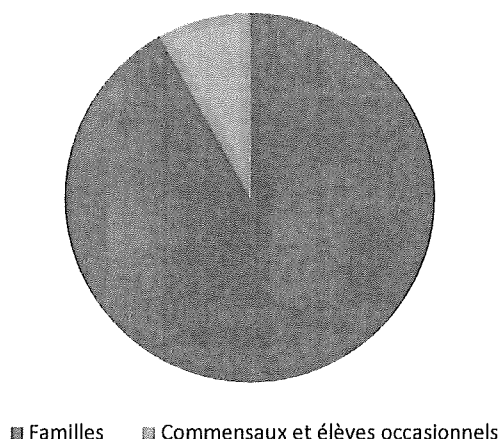
La participation des familles représente 92 % des recettes de ce service.

Les personnels de l'établissement sont facturés en fonction de leur statut (4,02 € ou 2,70 €). Les commensaux extérieurs sont au tarif de 6,60 €.

Une convention de partenariat entre le département et le collège permet aux agents départementaux rattachés à l'UTD de Saint-Sever de manger au self. Le tarif de leur repas est fixé à 4,02 € dont une partie est prise en charge par le Département.

Ces repas commensaux représentent 8 % des recettes.

RECETTES 2021



La principale dépense du service de restauration est l'achat de denrées alimentaires. Le collège adhère au groupement d'achats piloté par Gaston Crampe. Cela permet au cuisinier de maintenir un coût repas raisonnable tout en proposant des plats de qualité.

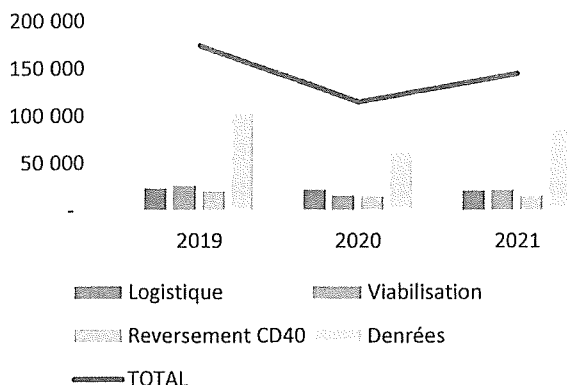
Les autres dépenses qui impactent le résultat du service de restauration sont :

- Le reversement à la collectivité dont le taux est fixé à 12%
- La logistique qui permet de fonctionner au quotidien
- La viabilisation

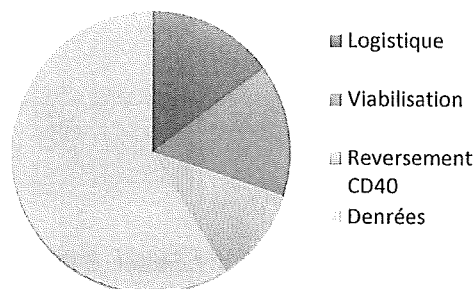
Le Conseil Départemental estime le montant des charges de fonctionnement à 19,5%.

Il reste donc 68,5% des recettes pour l'achat de denrées alimentaires à cuisiner.

Les dépenses du Service Restauration

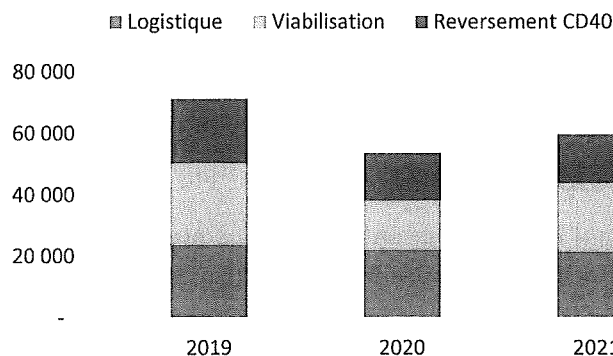


Les dépenses 2021



Cette année étant particulière, une DBM 22 de – 22 000 € de baisse prévisionnelle des produits scolaires a été présentée en septembre, ainsi que deux autres DBM 22 d’ajustement à la réalité des recettes en décembre pour un montant de + 1 407,39 €. Cela se traduit par une baisse du reversement, des dépenses de logistique, de denrées et de viabilisation.

Fonctionnement

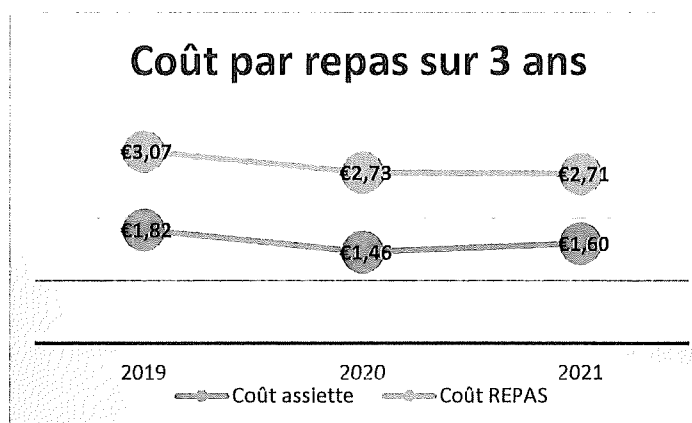


Le Conseil Départemental préconise une part assiette d’un montant minimum de 1,85€ par repas destinée à couvrir l’achat de denrées.

Les dépenses en 2021 pour l’achat de denrées alimentaires s’élèvent à 85 837 €.

53644 repas ont été produits, ce qui ramène la coût assiette à 1,60 €

La totalité des dépenses pour 2021 du service SRH (145 564 €) divisée par les 53644 repas produits soit un coût repas global de 2,71 €.



Le collège de Saint-Sever s'inscrit dans une démarche constante d'amélioration du service restauration.

En décembre 2021, le service restauration de notre établissement a obtenu le niveau I de labellisation "Ecocert En Cuisine" grâce à l'implication de l'équipe qui travaille en restauration et se mobilise autour du chef de cuisine porteur du projet.

Ce label récompense les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains dans l'alimentation de leurs convives. Entrent notamment en compte l'utilisation de produits biologiques et locaux dans les menus, la qualité des repas servis (saisonnalité des produits, cuisine faite maison, ...), la gestion écologique des sites (la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'utilisation d'éco détergent, ...) et la communication auprès des convives.

En 2021, 40 % des achats étaient des produits locaux, 31 % des produits bio (l'objectif fixé par le Département étant de 20 %).

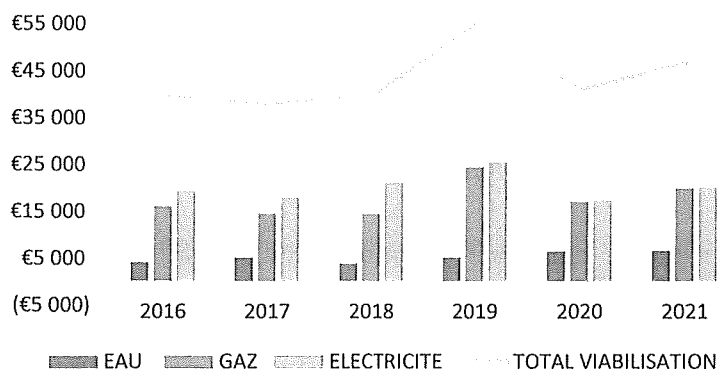
6. Les Opérations en capital :

En 2021, 2 auto-laveuses ont été financées en partie par un prélèvement sur fonds de réserve et en co-financement avec le Département des Landes pour un montant total de 3852,74 €.

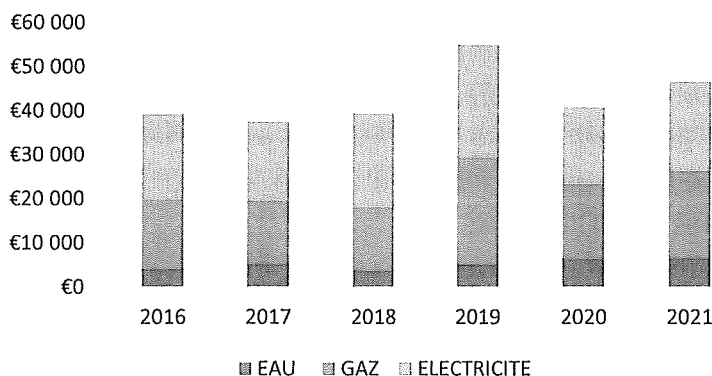
IV. La viabilisation

La viabilisation représente le deuxième pôle de dépenses de l'établissement après les denrées alimentaires.

Viabilisation sur 6 ans



Viabilisation sur 6 ans



En 2021, la viabilisation représente un total de 46 659 €:

- 31 % du service ALO soit 24 443 €
- 15 % du service SRH soit 22 215 €
 - 20 058 € pour l'électricité
 - 19 944 € pour le gaz
 - 6 656 € pour l'eau et l'assainissement

A noter : L'augmentation en 2019 du gaz s'explique par une facture de rattrapage des années précédentes d'un montant de 9 000 € due à des relevés erronés effectués par le prestataire.

V. Conclusion de l'ordonnateur

Le résultat de l'exercice 2021 est très satisfaisant.

L'établissement est en mesure de faire face aux imprévus et d'investir pour contribuer à l'ouverture culturelle et sociale des élèves ainsi qu'à l'optimisation des conditions de travail des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative.

Le Conseil Départemental des Landes apporte un soutien logistique et financier avéré, indispensable au collège de Saint-Sever.

La gestion est saine et les investissements proposés sont nécessaires et justifiés.

Le taux de recouvrement des créances est significativement en progrès, et nous atteignons un taux quasiment incompressible.

Cependant le fonds de roulement peut paraître élevé, puisqu'il est de 69 jours, sachant qu'il est recommandé plutôt un délai de 30 jours. Il est constitué pour sa grande part du SRH.

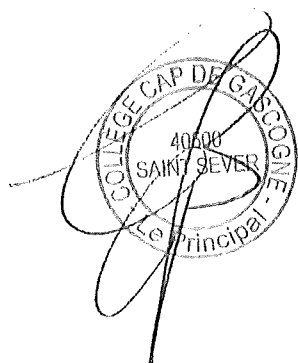
Cette réserve de roulement attribué au SRH s'explique par l'historique, puisque la restauration a été entièrement restaurée en 2018 et on peut aisément comprendre que les gros investissements ne sont pas nécessaires dans l'immédiat.

Tous les efforts consentis pour réduire les coûts et les pertes liés à la pandémie ainsi que le travail de gestion très rigoureux du chef de cuisine, ont permis la croissance importante du fonds de roulement.

C'est paradoxalement, une très bonne surprise et une difficulté, car nous n'allons pas inventer des dépenses.

En revanche, cette marge très confortable, nous permettra de développer encore davantage le projet de l'alimentation bio et local, qui est déjà bien mis en œuvre au collège Cap de Gascogne.

La Principale
Marie-Hélène BELLINGHERY



COLLEGE CAP DE GASCOGNE
40500
SAINT SEVER
Le Principal

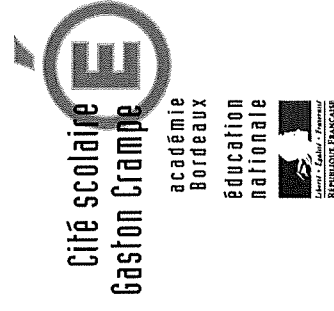
L'Adjoint-gestionnaire
Emilie CERVEAU



COLLEGE CAP DE GASCOGNE
40500
SAINT SEVER
Le gestionnaire

**Collège Cap de Gascogne
SAINT SEVER
Compte financier 2021**

ANNEXE 2



Le compte financier est le compte rendu de la gestion budgétaire et comptable de l'année 2021. Il fait apparaître un résultat de fonctionnement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses. Ce résultat est ensuite intégré dans les réserves du collège.

Le compte financier fait l'objet de deux votes:

- son adoption, avec ou sans réserves (écrites);
- l'affectation du résultat aux réserves.

EXECUTION BUDGETAIRE

Service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes	Résultat par sections
Première section : fonctionnement				
AP	Activité Pédagogique	17 487,68 €	17 948,65 €	
VE	Vie de l'élève	192 804,14 €	192 804,14 €	
ALO	Administration et logistique	95 407,63 €	84 480,26 €	
	Total services généraux	305 699,45 €	295 233,05 €	-10 466,40 €
SRH	Restauration et hébergement	142 308,56 €	160 220,27 €	17 911,71 €
SBN	Bourses nationales	10 892,00 €	10 892,00 €	
	Total services spéciaux	153 200,56 €	171 112,27 €	
	Total de la première section	458 900,01 €	466 345,32 €	
	Résultat		7 445,31 €	
	Capacité d'autofinancement		15 644,78 €	
Deuxième section : opérations en capital				
OPC	Opérations en capital	3 852,74 €	1 155,82 €	-2 696,92 €
	Total exécution budgétaire	462 752,75 €	467 501,14 €	

RESULTAT et CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- Capacité d'autofinancement: 15 644,78€ C'est la part du résultat qui s'ajoute à la trésorerie. Ce montant intègre un excédent de 2 834,85€ de dépenses provisionnelles 2020 non utilisées dans le service de restauration.
- Amortissements réels: 8 199,47€ : la perte de valeur des biens acquis sur fonds propres.
- Résultat 2021= CAF – Amortissements réels
 - **7 445,31€**

Ventilation du résultat

SERVICES	Montants au 31/12/2020	Résultat 2021	Montant au 31/12/21	Prélèvement pour investissement	Montants au 31/12/2021
Réserves					
S.GENERAL immobilisées	38 859,54 €	-8 199,47 €	30 660,07 €	2 696,92 €	33 356,99 €
Réserves disponibles	9 440,93 €	-2 266,93 €	7 174,00 €	0,00 €	7 174,00 €
TOTAL		-10 466,40 €			
Stock					
denrées	2 984,07 €	330,38 €	3 314,45 €		3 314,45 €
Réserves disponibles	60 536,51 €	17 581,33 €	78 117,84 €	-2 696,92 €	75 420,92 €
	111 821,05 €	17 911,71 €	119 266,36 €		119 266,36 €
		7 445,31 €		0,00 €	

Proposition de ventilation du résultat

- Le résultat est ventilé, tel qu'il résulte de l'exécution budgétaire: chaque résultat est affecté à son service, et les investissements sont financés sur les réserves du service de restauration.

INDICATEURS FINANCIERS

- Lors de la réforme du cadre budgétaire et comptable de novembre 2012, cinq indicateurs ont été établis, afin d'uniformiser les indicateurs de tous les établissements et de permettre un suivi sur plusieurs années de leur situation financière.
- Ces indicateurs sont exprimés en jours de fonctionnement afin de tenir compte de la taille de l'établissement. Le total des dépenses est divisé par 360 jours, ce qui donne un coût quotidien: 1 245,06€ par jour en 2021 (1 176,80€ en 2020). Il a augmenté par rapport à 2020. En 2020 il n'était pas élevé, en raison de la période de fermeture du collège pendant le confinement.

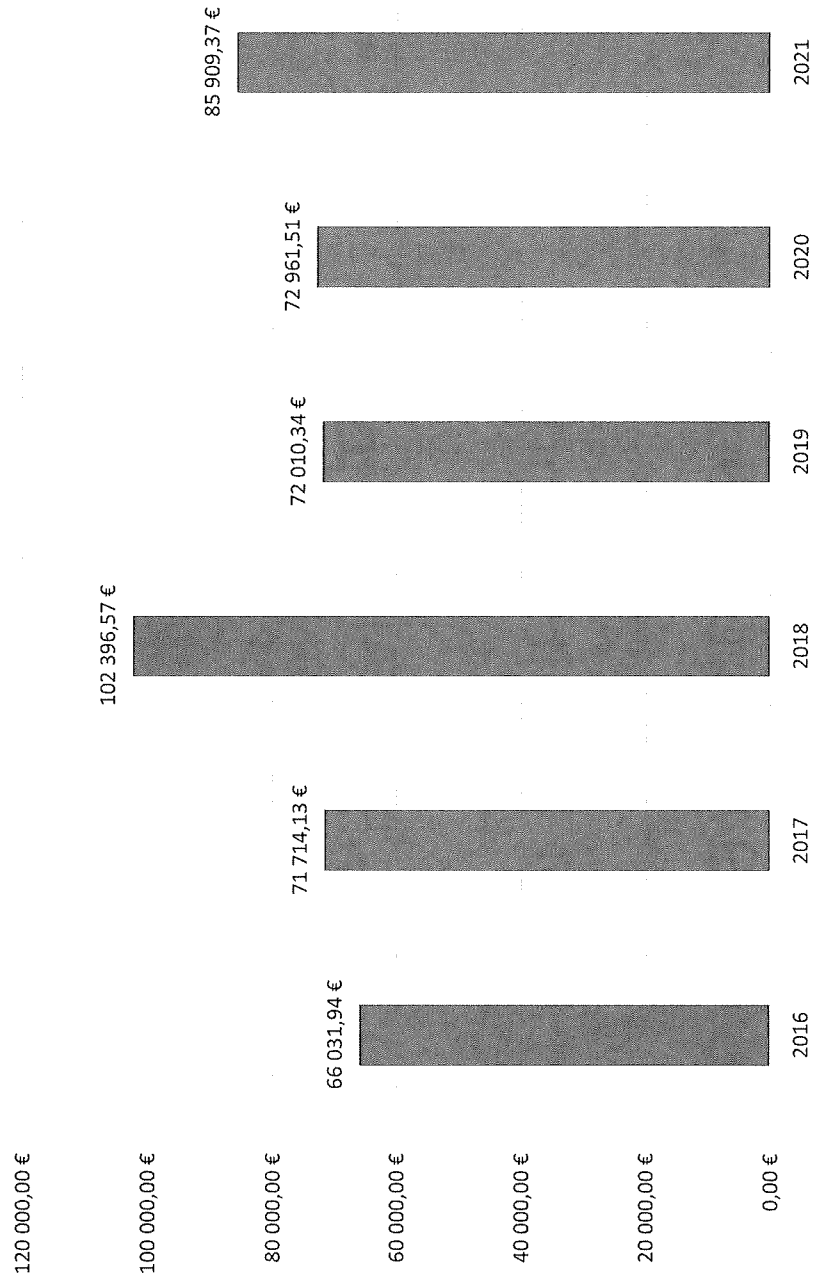
INDICATEURS FINANCIERS

- Le fonds de roulement : les ressources stables du collège: il représente la marge de manœuvre du collège: il comprend les réserves disponibles et le stock: **85 909,37€**
- Il représente 69 jours de fonctionnement (contre 62 jours l'an dernier), ce qui signifie que le collège peut fonctionner 69 jours, sans apport de trésorerie. Il se situe au dessus du minimum préconisé (30j).
- Il est composé en majorité de réserves du service de restauration.

EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

- 2016: 66 031,94€ soit 55 jours
- 2017: 71 714,13€ soit 59 jours
- 2018: 102 396,57€ soit 71 jours
- 2019: 72 010,34€ soit 45 jours
- 2020: 72 961,51€ soit 62 jours
- 2021: 85 909,37€ soit 69 jours

EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT



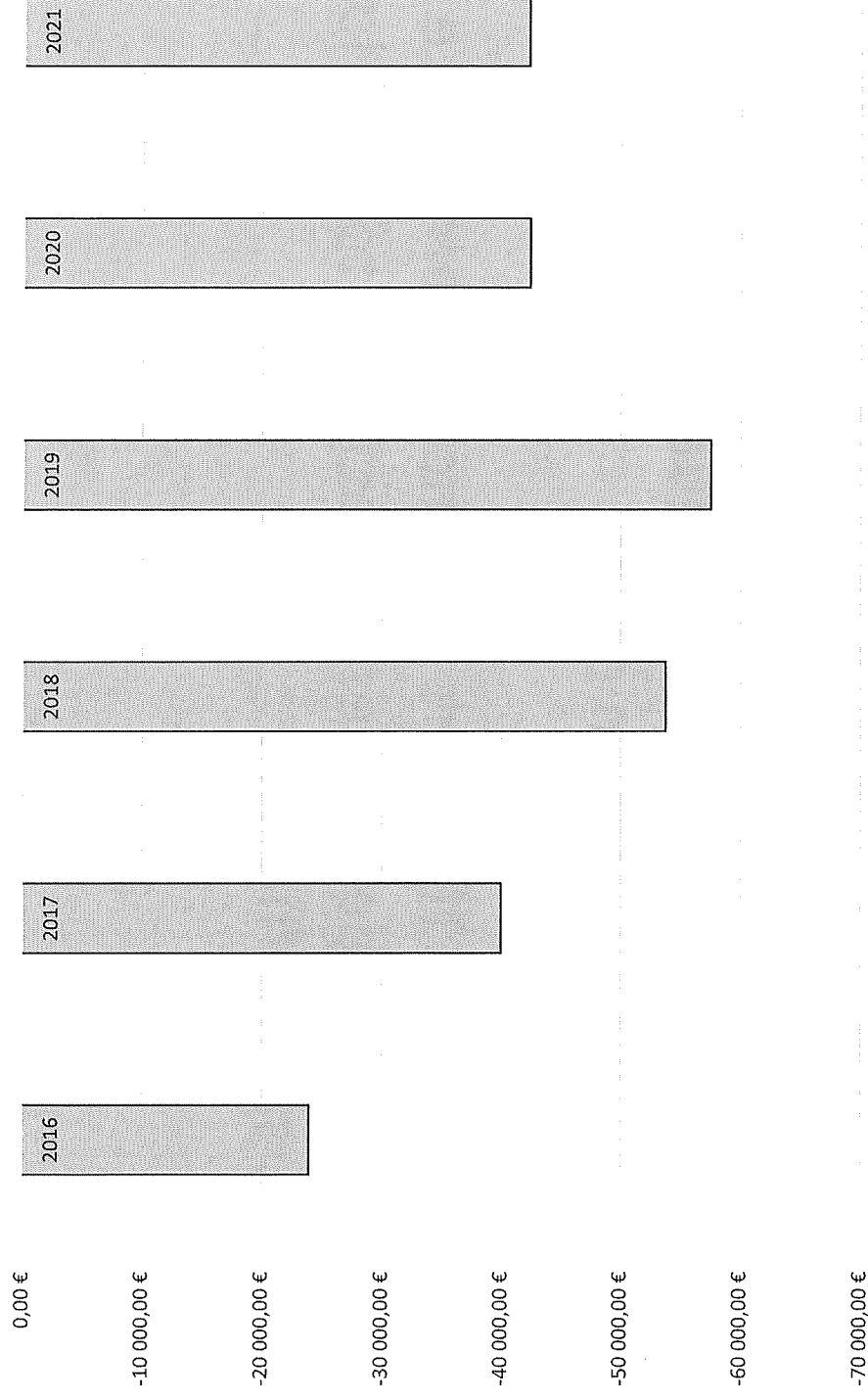
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- Le besoin en fonds de roulement:
- - **42 311,70€:** il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement. C'est la différence entre la trésorerie et le fonds de roulement.
- Le collège n'a pas de besoin car il dispose de ressources financières suffisantes (reliquats de subventions, avances).

EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- 2016: - 23 997,50 €
- 2017: - 39 994,92 €
- 2018: - 53 784,26 €
- 2019: - 57 556,96 €
- 2020: - 42 389,81 €
- 2021: - 42 311,70 €

EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT



La trésorerie: 128 221,07€ le montant au crédit du compte bancaire du collège au 31/12/2021, auquel on ajoute les encaissements (chèques) en attente et on déduit les paiements en cours.

Elle représente 104 jours de fonctionnement. Le collège a pu régler toutes ses factures, tout au long de l'année, sans difficulté.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

- 2016: 90 029,44€ soit 75 jours
- 2017: 111 709,05€ soit 92 jours
- 2018: 156 180,83€ soit 109 jours
- 2019: 129 567,30€ soit 80 jours
- 2020: 115 351,32€ soit 98 jours
- 2021: 128 221,07€ soit 104 jours

EVOLUTION DE LA TRESORERIE



INDICATEURS FINANCIERS

- Le taux moyen de charges à payer: 0,18% des factures restent à régler au 31/12/2021. Elles sont intégrées dans les charges de 2021 et payées en 2022. Cet indicateur informe sur l'état de l'exécution budgétaire.
- Le taux de non recouvrement: 4,54% contre 8,27% l'an dernier; il représente les sommes qui restent à encaisser pour la restauration. Le recouvrement des créances s'est amélioré.

CONCLUSION

- Les indicateurs restent stables par rapport à l'an dernier.
- Le niveau du fonds de roulement du collège est suffisant pour lui permettre de financer ses projets sur fonds propres.

Conseil d'Administration du 29 mars 2022

Motion déposée par les élus enseignants siégeant au Conseil d'Administration du Collège Cap de Gascogne de Saint-Sever

Suite à la présentation de la DHG lors du conseil d'administration du lundi 7 mars, les enseignants qui se sont tous exprimés contre cette répartition vous font part de leurs revendications.

Nous demandons un abondement de 5 heures poste : 3heures poste sur la Technologie et 2h Poste sur l'anglais.

En technologie, nous ne comprenons pas pourquoi la discipline a été dotée d'un BMP de 6heures seulement. Cette situation ne permet pas de continuer le partage de notre collègue Mme Simon Christelle, qui est rattachée et qui effectue son demi-service (9h) au collège de Jean Rostand de Mont de Marsan. Cela se fait au détriment des élèves. Comment s'impliquer dans des projets lorsque le temps de travail est partagé entre 3 établissements ? Comment s'impliquer dans des projets lorsque l'on n'est là que pour un an ? Dans l'intérêt des élèves toujours, il nous semble primordial, qu'à chaque rentrée, le service de technologie soit assuré avec 1 poste et demi. (Pour rappel il y a eu une fermeture d'un poste entier l'an dernier alors que seul un 1/2 poste était de trop...)

Un ajout de 3h poste permettrait de ne pas avoir un collègue en sous-service alors que des HSA sont nécessaires dans cette discipline. En effet, des dédoublements sont préconisés par les IPR de technologie sur le niveau 6^{ème}. Cela ouvrirait aussi la possibilité à nos deux collègues de faire des heures supplémentaires et de pouvoir dédoubler d'autres niveaux, comme les 3^{èmes}, classe à examen. Nous vous rappelons que les sciences technologiques nécessitent des groupes à effectifs réduits pour travailler la démarche d'investigation caractéristique des sciences et permettre aux élèves de manipuler.

Ces quelques heures poste permettraient aussi d'avoir plus de souplesse dans la répartition des variables d'ajustement sur l'ensemble des disciplines.

	Horaire plancher	Nombre divisions	Heures poste
6 ^{ème}	1.5	5	7.5 + 2.5 dédoublement vivement recommandé
5 ^{ème}	1.5	4	6
4 ^{ème}	1.5	4	6
3 ^{ème}	1.5	4	6 + 2 dédoublement souhaité
		Total heure poste	30 (18 + 9 + 3hsa)

En Anglais, nous ne comprenons pas pourquoi une décharge de service de 6h induit une demande de BMP de 4h. Comme nous avait expliqué notre chef d'établissement, il est plus difficile de trouver une personne pour 4 h (enseignement devant une seule classe) que pour 6h (2 classes), compte tenu des problèmes de gestion de personnel que ce petit BMP engendre (que ce soit sur le rapport déplacement/heures enseignées ou sur les disponibilités du titulaire en partage de service).

C'est pourquoi nous demandons à ce que la dotation horaire globale du collège Cap de Gascogne de Saint Sever soit majorée de 5 Heures Poste

